

Foire aux questions

Qu'est-ce que Speak Up?

Speak Up est un outil complet et confidentiel de signalement. Il a pour but d'aider tous les membres et les intervenants externes à l'entreprise à travailler ensemble à la résolution des violations du code de conduite et des valeurs de Sandvik pour créer un environnement de travail positif. L'outil est fourni par EthicsPoint.

Comment garantir la confidentialité grâce à Speak Up ?

Dans la mesure du possible, les informations seront traitées de manière confidentielle. Seules les personnes autorisées ont accès au système et les informations sont soumises aux règles et réglementations de protection des données. Le système ne trace pas les appels. Par ailleurs, aucun journal recensant les adresses IP des connexions Internet n'est utilisé.

Le service d'assistance téléphonique est-il également confidentiel et anonyme ?

Oui. Il vous sera demandé de fournir les mêmes informations que pour un signalement par Internet ; l'enquêteur saisira vos réponses directement dans l'environnement sécurisé de Speak Up. Les signalements effectués par téléphone bénéficient des mêmes mesures de confidentialité et de sécurité que les signalements réalisés par Internet.

Où les signalements sont-ils envoyés ? Qui y a accès ?

Les signalements sont directement saisis sur un serveur sécurisé afin d'éviter toute faille dans la sécurité. Les rapports sont mis à la disposition de personnes spécifiques au sein de l'entreprise qui sont chargées d'évaluer le signalement d'après le type et le lieu de l'infraction.

Quels types de situations dois-je signaler ?

Vous pouvez signaler les doutes ou les infractions du Code de conduite de Sandvik, des règlements de l'entreprise ou de la législation locale. Il existe certaines différences d'un pays à l'autre. Lorsque vous accéderez au système, vous constaterez que les problèmes que vous pouvez signaler varient en fonction des pays.

Comment procéder si le problème s'est déroulé dans un autre pays que celui où je travaille ?

Tout dépend du pays dans lequel le problème a eu lieu.

Je ne suis pas sûr que ce que j'ai constaté ou entendu constitue une violation du Code de conduite de Sandvik, des règlements de l'entreprise ou de la législation locale, mais les choses me semblent suspectes. Que dois-je faire ?

Déposer un signalement. Nous préférons que vous signaliez une situation se révélant en fin de compte inoffensive plutôt que de laisser perdurer un comportement contraire à la déontologie parce que vous avez exprimé des doutes.

Que faire si mon chef ou d'autres managers sont impliqués dans la violation ?

Speak Up et les règles de distribution sont conçues de telle sorte que les parties concernées ne soient pas averties de l'enquête en cours. Toutefois, dans certains pays, la législation

locale impose de signaler l'enquête aux parties concernées par le biais d'une procédure spécifique et non automatiquement par le système. Les rapports sont exclusivement accessibles aux enquêteurs de l'entreprise qui sont affectés à leur analyse. L'individu visé n'a jamais accès au rapport.

Comment puis-je signaler des problèmes que je ne peux pas communiquer par le biais de Speak Up ?

Signalez les problèmes éventuels à votre supérieur direct, au service des Ressources humaines, au directeur du service Conformité ou au service de déontologie.

Que faire si je me souviens de quelque chose d'important après avoir soumis le signalement ?

Lorsque vous soumettez un signalement, via Internet ou le centre de contact Speak Up, un code unique de signalement vous sera attribuée, et vous devrez également choisir un mot de passe. Votre clé de signalement et votre mot de passe vous permettent de réintégrer le système Speak Up, sur Internet ou par téléphone, et d'accéder au signalement initial. Vous pourrez alors ajouter des détails supplémentaires.

Les signalements anonymes sont-ils autorisés ?

Oui. Si la législation locale l'autorise, vous pouvez effectuer un signalement anonyme.

Est-ce que je risque des représailles si je signale un problème ?

Sandvik condamne toute forme de représailles contre un employé ou un partenaire commercial qui, en toute bonne foi, introduit un rapport. Si vous pensez être victime d'une quelconque forme de représailles, veuillez le signaler afin que l'entreprise puisse mener une enquête.

Comment puis-je avoir des retours sur mon signalement ?

À la fin de votre signalement, un code de signalement vous sera communiquée et vous serez invité à créer un mot de passe. Grâce à ses deux moyens d'identification, vous avez la possibilité de suivre votre signalement en vous rendant sur le portail Internet de Speak Up ou bien en appelant le numéro vert de l'entreprise.

Que dois-je faire si je perds mon code de signalement ou mon mot de passe ?

En raison du haut niveau de confidentialité qui caractérise le traitement des données, en cas de perte du code ou du mot de passe de votre signalement, il vous sera demandé de remplir un nouveau rapport. Dans le nouveau signalement, vous pouvez indiquer que ce problème correspond au signalement que vous avez préalablement soumis.